

## Conditions Générales de Vente

### Préambule :

L'Atelier de Naëhl est une microentreprise gérée par Madame Nathalie GRUBEN et domiciliée au 3 rue de Saumur, Les Rosiers sur Loire, 49350 Gennes Val de Loire, SIRET RCS Angers 522 565 530 000 48.

Les présentes Conditions Générales de Vente de stages et cours régissent l'ensemble des prestations proposées par l'Atelier de Naëhl en direct, sur le site internet [www.peinture-et-dessin.fr](http://www.peinture-et-dessin.fr) et sur tout autre support.

Vous reconnaissez être en capacité de contracter aux conditions décrites dans les Conditions Générales de Vente présentées ci-après, avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Vous reconnaissez accepter les présentes Conditions Générales de Vente avant d'avoir passé commande ou vous être inscrit(e).

L'inscription du participant à un ou plusieurs stages ou cours implique l'adhésion entière et sans réserve du participant aux présentes Conditions Générales de Vente.

L'Atelier de Naëhl se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales de Vente dans le futur. Toute modification entrera en vigueur au moment de sa publication sur tout type de support. Nous vous invitons à régulièrement les consulter si vous visitez souvent le site.

### Article 1 : Généralités

La validation des conditions générales de vente via un bulletin d'inscription papier implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

### Article 2 : Contenu des stages et cours

2.1 Le contenu des stages et cours est décrit dans les pages du site internet [www.peinture-et-dessin.fr](http://www.peinture-et-dessin.fr)

2.2 Lors du déroulement d'un stage ou cours, certaines activités proposées pourront être adaptées ou modifiées compte tenu notamment des conditions (météorologie, environnement...). L'animateur tentera au mieux de proposer des prestations équivalentes. En toute hypothèse, les organisateurs ne pourront être tenus comme responsables de ces modifications et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par le stagiaire ou l'élève.

### Article 3 : Taille du groupe

3.1 Les stages et les cours sont organisés compte tenu d'un nombre minimum et maximum de participants. Ce nombre peut varier d'un stage ou d'un cours à l'autre et peut être fourni sur simple demande, il est généralement indiqué dans la page de présentation. Si ce nombre n'est pas atteint 7 jours calendaires avant la date prévue pour le stage ou le cours, il est expressément convenu que l'Atelier de Naëhl n'est pas tenu de maintenir le stage ou le cours. Les sommes encaissées seront restituées aux participants ou reportées sur un autre stage ou un autre cours avec votre autorisation.

3.2 Si le nombre d'inscriptions était trop élevé pour un stage ou pour un cours, l'Atelier de Naëhl proposera le report sur un autre stage ou autre cours (autres dates et/ou autre thème).

### Article 4 : Réservations – Dates

4.1 Les réservations sont prises en compte par l'Atelier de Naëhl dans l'ordre d'arrivée des commandes. L'inscription au stage ou au cours sera confirmée dès réception du paiement. En cas de dépassement du quota, les stagiaires sont inscrits (et prévenus de cette inscription) sur une liste d'attente.

4.2 En cas de non disponibilité, il vous sera proposé des dates ou horaires de stage ou de cours se rapprochant au mieux de votre demande. Pour le cas où cette proposition n'aurait pas votre convenance, les droits d'inscription au stage ou au cours seront remboursés.

### Article 5 : Prix et modalités de paiement

5.1 Les modalités de paiement sont inscrites sur le bulletin d'inscription du stage ou du cours. Ce paiement conditionne la validation de l'inscription.

5.2 Les élèves de l'Atelier de Naëhl et les anciens stagiaires peuvent éventuellement bénéficier de remises. Cette remise est appliquée au moment du paiement.

5.3 Pour les stages : Il est entendu que l'Atelier de Naëhl n'intervient qu'en tant qu'enseignant. Il n'est ni voyageur, ni hôtelier. L'Atelier de Naëhl peut proposer des solutions à titre gracieux mais les stagiaires restent libres de leurs choix hôteliers, responsables de leur logement et du paiement de celui-ci. L'Atelier de Naëhl ne saurait être tenu pour responsable des manquements éventuels des structures hôtelières ou des compagnies aériennes, ferroviaires....

### Article 6 : Conditions d'annulation

6.1 Annulation par l'Atelier de Naëhl – En plus du cas prévu à l'article 4.1 des présentes conditions, l'Atelier de Naëhl pourrait être amené à annuler un cours ou stage en cas d'impossibilité physique ou matérielle pour l'animateur d'assurer la formation prévue. Dans cette hypothèse, l'Atelier de Naëhl remboursera aux stagiaires les sommes versées au titre de l'enseignement. Il pourra également proposer de nouvelles dates ou un stage pour une activité différente de valeur équivalente, à l'exclusion de toute indemnité. Le remboursement des sommes versées aux parties tierces (logement par exemple) est à négocier avec les parties tierces. Les cours annulés seront reportés et aucun remboursement ne sera possible.

6.2 Stages : Annulation par le stagiaire – En retournant son bulletin d'inscription et les conditions générales de ventes signées par courrier, le participant s'engage de manière définitive. Compte tenu du fait que les stages sont réalisés par petits groupes, l'Atelier de Naëhl ne peut accepter d'annulation sans conserver de dédommagement. Ainsi, lorsque l'annulation est due au seul fait du stagiaire, quelle qu'en soit la cause, l'Atelier de Naëhl conservera au titre de dédit les 50€ de frais de dossier si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du stage. Si l'annulation intervient entre 30 et 10 jours avant le début du stage, l'Atelier de Naëhl conservera 50% du tarif de l'enseignement. Si l'annulation intervient à 10 jours ou moins de la date de début du stage, la totalité de la somme est due. Il ne sera procédé à aucun remboursement si le stagiaire décide d'écourter le stage pour quelque

raison que ce soit. Si le stagiaire souhaite reporter son stage à une autre date, il est possible de le faire sans aucune pénalité jusqu'à 30 jours avant la date du stage.

6.3 Cours : En cas d'impossibilité pour un élève de participer à un ou plusieurs cours, il ne pourra pas prétendre au remboursement des cours manqués. Toutefois si le nombre de cours manqués est très élevé en raison de problèmes de santé par exemple, il pourra être fait appel à un arrangement à l'amiable. Si un élève sait à l'avance qu'il ne pourra pas participer à des cours pour des raisons personnelles, il s'inscrit en connaissance de cause, règle l'intégralité des cours s'il veut réserver sa place et ne pourra prétendre à aucun remboursement. Sinon, l'Atelier de Naëhl se réserve le droit d'accepter l'inscription d'un autre élève. Il est possible de s'inscrire aux cours en cours d'année en fonction du nombre de places disponibles. Dans ce cas, le montant de l'inscription est égal au nombre de cours restants.

L'Atelier de Naëhl se réserve le droit d'exclure de toute formation, à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes conditions générales de vente. Ce droit s'exerce de façon souveraine et ne pourra donner lieu à aucune compensation. Toutes les sommes seront dues.

#### **Article 7 : Responsabilités**

7.1 Responsabilité du stagiaire ou de l'élève – En retournant son bulletin d'inscription, le stagiaire ou l'élève reconnaît n'être atteint d'aucune maladie, infirmité, allergie, rendant incompatible le bon déroulement du cours ou stage du fait de son état de santé. Il s'engage à respecter les consignes de sécurité, et les conseils qui lui seront donnés par leur maître de stage. Chaque stagiaire et chaque élève devra vérifier qu'il est bien couvert à titre personnel pour l'activité choisie.

L'Atelier de Naëhl n'a pas d'obligation de résultats mais seulement une obligation de moyens.

#### **Article 8 : Informatique et Liberté**

Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'Atelier de Naëhl constitue un fichier concernant les coordonnées de ses clients. Les informations communiquées pourront faire l'objet ultérieurement de traitement automatisé. Le participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les renseignements le concernant.

L'Atelier de Naëhl ne transmet pas ce fichier à des partenaires ou à des organismes de données.

Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification auprès de l'Atelier de Naëhl, via une demande en ligne à atelier.de.naehl@gmail.com ou par courrier à : L'Atelier de Naëhl, 3 rue de Saumur, Les Rosiers sur Loire, 49350 Gennes Val de Loire.

#### **Article 9 : Droits d'auteur et droit à l'image**

Le client est informé que les photos prises lors des stages, par le maître de stage ou les stagiaires ou un tiers autorisé par le maître de stage peuvent être rendues publiques et diffusées par tous moyens, et notamment web et réseaux sociaux, pour une durée de dix années.

Les participants cèdent, de façon gracieuse, leurs droits à l'image et leurs droits d'auteurs pour les éventuelles publicités et parutions de l'Atelier de Naëhl, dans les médias, les sites internet et tous autres moyens de communication.

Les images pourront être coupées, rognées, retouchées, transformées pour les besoins des parutions.

Les participants reconnaissent expressément que l'Atelier de Naëhl n'a aucune obligation d'exploiter, en tout ou partie, les œuvres photographiques et qu'il décide seul de ces exploitations.

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de l'Atelier de Naëhl que pour les fins stipulées à la commande.

L'Atelier de Naëhl détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Atelier de Naëhl ou de ses ayants droit.

Ce paragraphe s'applique aussi aux personnes morales concernant le participant et les membres de son personnel non participants aux formations de l'Atelier de Naëhl.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

#### **Article 10 : Clause compromissoire**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français, en cas de litige et à défaut de règlement amiable tout différent sera de la compétence des Tribunaux d'Angers.

Fait à :

Date :

Signature :